



**Fiabilisez
vos déclarations
grâce au Suivi DSN**

Suivi DSN : un nouveau service pour fiabiliser vos déclarations

Suivi DSN s'adresse à **tous les employeurs du secteur privé** et vous informe en cas d'anomalie détectée sur votre déclaration sociale nominative (DSN), concernant les données individuelles de vos salariés ou les données agrégées de vos établissements.



Comment bénéficier du Suivi DSN ?

Ce nouveau service est accessible à partir du menu supérieur de votre espace en ligne sur le site urssaf.fr.

Si vous ne disposez pas des droits pour accéder au Suivi DSN rendez-vous dans le menu Mon profil > Gérer la liste des services > Modifier puis cocher la case Tableau de bord Suivi DSN. Cliquez sur Enregistrer pour modifier votre abonnement.

À noter :

Si vous êtes Tiers déclarant et n'accédez pas au Suivi DSN de votre client, cliquez sur Profil > Mon profil > Gérer la liste des services > sélectionner votre client > Modifier et cocher la case Tableau de bord Suivi DSN. En tant qu'administrateur, vous pouvez modifier l'abonnement de vos collaborateurs à partir du bouton Gérer les utilisateurs afin qu'ils accèdent au service.



Comment fiabiliser vos déclarations grâce au Suivi DSN ?

Ce service vous permet de suivre tous les mois les éventuelles anomalies identifiées dans vos déclarations sociales nominatives transmises à l'Urssaf.

Pour aller plus loin dans la fiabilisation de vos données, Suivi DSN vous accompagne dans la correction de ces anomalies :

- 1 En vous informant des détails du suivi de vos déclarations : en un coup d'œil vous pouvez voir le taux d'avancement de la consultation des anomalies;
- 2 En vous apportant des conseils pour ne pas reproduire vos éventuelles erreurs de déclaration, grâce à un outil d'aide au diagnostic, simple et facile d'utilisation.



Quels sont les avantages du Suivi DSN ?

Suivi DSN vous permet de fiabiliser et donc de sécuriser vos déclarations sociales.

Le Suivi DSN, c'est :

- la possibilité d'identifier l'origine de vos éventuelles erreurs de déclaration et de les corriger au fil de l'eau ;
- la sécurisation des droits sociaux de vos salariés ;
- la garantie d'une collecte au plus juste des cotisations et contributions.



Vous souhaitez bénéficier dès maintenant du Suivi DSN pour fiabiliser vos déclarations sociales nominatives ?

Rien de plus simple, rendez-vous
sur votre espace en ligne
urssaf.fr



Retrouvez toute l'information relative
au service Suivi DSN
sur urssaf.fr

**Ou contactez-nous
par téléphone au :**

3957

Service gratuit
+ prix appel

Depuis l'étranger au +33 9 69 36 00 57